



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

2018-2019

---

## PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

*ESAC École Supérieure des Arts du Cirque – Toulouse Occitanie (Lido)*

*Cirque*

## **Annexe 1**

### **Observations contradictoires de l'établissement**

Réponse contradictoire de l'établissement au rapport d'évaluation provisoire établi avant la communication du projet du nouveau directeur (entré en fonction le 15 janvier 2019) :

**ESAC-TO**  
**DNSP Arts du Cirque**  
**Points complémentaires**

Ces points ont fait l'objet de remarques dans le rapport intermédiaire d'évaluation, nous y apportons ici quelques éléments de réponse :

**Respect de la parité**

L'ESAC-TO portera une attention particulière au respect de la parité, tant au moment de la sélection des étudiants, qu'en ce qui concerne le recrutement des enseignants et de l'ensemble de son personnel.

**Locaux**

Les locaux ont été jugés insuffisants notamment au regard de leur partage avec l'école municipale de loisir. A l'occasion de la séance du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2019, les représentants des tutelles ont indiqué en avoir pleinement conscience et que cette situation serait étudiée le moment venu dans la logique de l'accréditation en tant qu'école supérieure et sous réserve de son obtention.

**Diversité des disciplines circassiennes**

Dans le contexte du DNSP, une ouverture sur la diversité des disciplines circassiennes sera bien entendu recherchée, notamment dans un esprit de complémentarité avec les enseignements délivrés par les deux autres écoles déjà accréditées. Les recrutements d'enseignants à venir seront réalisés dans cette logique. Toutefois, comme précisé dans le rapport intermédiaire d'évaluation, l'exhaustivité ne sera pas recherchée.

Réponse contradictoire de l'établissement au rapport d'évaluation définitif établi après la communication du projet du nouveau directeur, dans le cadre d'un aménagement du calendrier spécifique à la situation de l'établissement :

**ESAC-TO**  
**DNSP Arts du Cirque**  
**Rapport d'évaluation définitif – Observation et remarques**  
**Avril 2019**

Les points figurant ci-dessous ont fait l'objet de remarques dans le rapport définitif d'évaluation reçu en date du 2 avril 2019. Dans le cadre d'une nouvelle période contradictoire à échéance au 11 avril 2019 nous apportons quelques éléments complémentaires.

**Corrections d'ordre factuel :**

**Locaux : "Insuffisance des locaux"**

Concernant les locaux jugés insuffisants notamment au regard de leur partage avec l'école municipale de loisirs :

- ⇒ Des travaux d'agrandissement des parties administratives, salles de cours et lieux de vie des élèves seront réalisés dans le courant de l'été pour une entrée en service à la rentrée de septembre 2019 (120 m<sup>2</sup> supplémentaires et réorganisation des anciens espaces) ;
- ⇒ Concernant le développement d'espaces de travail circassiens supplémentaires, nous n'avons aucun complément d'information à apporter à nos remarques précédentes.

## **Données relatives à la formation : "Remise à niveau en français et enseignement de l'anglais"**

### **Remise à niveau en français**

Des cours de remise à niveau en français existent et sont proposés par l'école elle-même. Ils sont dispensés par une intervenante de l'Alliance Française, titulaire d'un master en apprentissage et didactique du "français langue étrangère" (FLE), spécialiste de l'acquisition du français par des personnes non francophones.

### **Enseignement de l'anglais**

Cet enseignement est proposé dans le cadre d'unités d'enseignement semestrielles à caractère optionnel (CF. : maquette du cursus : UE 106 à UE 606). Le caractère optionnel se justifie dans la mesure où la spécificité de recrutement de l'école (nombreux élèves étrangers) fait que beaucoup d'entre eux sont anglophones.

## **Offre de formation continue : "Formation tout au long de la vie"**

Il existe d'ores et déjà une offre de formation continue, sous la forme d'un parcours professionnalisant intitulé : "Formalisation de projet artistique cirque". Ce parcours est destiné à un public ayant un projet de création artistique circassien, désireux d'acquérir des outils de structuration artistique et administratifs et répondant à une des conditions d'accès suivantes :

- ⇒ Artistes circassiens professionnels se trouvant confrontés à un changement professionnel (blessure, accident de parcours, installation sur le territoire,...) ;
- ⇒ Artistes circassiens professionnels sortis de formation depuis au moins trois ans.

### **Observations :**

#### **Organigramme – Pôle de direction : "Articulation des postes de coordination"**

La nécessité d'une collaboration étroite entre le poste de coordination pédagogique et celui de coordination générale a été intégrée dès la conception de l'organigramme du pôle de direction. Elle est d'ores et déjà mise en œuvre à travers des réunions d'échanges et de réflexions sur l'organisation et le développement du projet général de l'établissement.

Une attention toute particulière est dès maintenant apportée à la mise en place de la troisième année qui concrétise le point de convergence entre la démarche pédagogique générale placée sous la responsabilité principale de la coordinatrice pédagogique et le processus global de préparation à l'entrée dans la vie professionnelle (mises en situation, stages, insertion, relations avec le réseau, partenariats,...) placée sous la responsabilité principale de la coordinatrice générale.

Les deux postes sont conçus dans une double logique de complémentarité, celle des missions et des tâches et celle des compétences qui les sous-tendent, certes avec des dominantes, mais surtout sans exclusivité fonctionnelle.

## **Offre de formation continue : "Formation tout au long de la vie"**

L'élaboration d'un véritable programme de formation continue répondant à la double problématique du maintien dans l'activité des artistes et des projets d'évolution de carrière (reconversion, développement de nouvelles compétences,...) sera lancé dès la rentrée 2019.

Il sera établi en collaboration avec l'ensemble des acteurs régionaux du réseau, notamment les Pôles Nationaux (CIRCa et La Verrerie), la Fabrique des Arts du Cirque (La Grainerie) et l'école de cirque de Montpellier (Balthazar, en cours de procédure d'agrément en tant qu'école préparatoire). Il s'inscrira dans la logique des besoins exprimés dans le cadre de la Conférence Permanente Régionale des Arts du Cirque en Occitanie.

Conçu sur la base d'un "diagnostic local" partagé tel qu'évoqué ci-dessus, il devrait s'organiser autour de deux axes principaux qui se structureront progressivement :

- ⇒ Celui du maintien dans l'activité (compétences disciplinaires, compétences connexes,...) qui s'appuieront sur le réseau régional ;
- ⇒ Celui des compétences à caractère pédagogique (artistes intervenants) et relevant du domaine de l'éducation artistique et culturelle qui s'organiseront sur la base des spécificités pédagogiques de l'école.

La mise en place de ce programme ainsi que son calendrier tiendront compte des possibilités de financements qui lui seront alloués, notamment ceux issus des fonds de formation professionnelle dont les modalités d'attribution exactes restent encore à préciser dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la "Formation tout au long de la vie" actuellement en cours.

### **Délivrance du DE de professeur de cirque : "Réflexion sur la mise en place du diplôme"**

Dans la logique du point précédent, notamment des contenus relatifs à la formation continue en matière de pédagogie et de réflexion sur la place des artistes dans les processus de formation, une réflexion est en cours quant à la possibilité pour l'ESAC-TO de s'engager dans la délivrance du Diplôme d'État de professeur de cirque. Cette formation est bien entendu imaginée dans la logique de la démarche pédagogique mise en œuvre par l'école (pédagogie horizontale, principes et valeurs de l'Éducation populaire).

Si la priorité est donnée à la mise en place effective du DNSP, l'étude de faisabilité concernant la délivrance du DE de professeur de cirque sera envisagée sans tarder afin d'anticiper la structuration d'un programme de formation continue relatif à la pédagogie des arts du cirque cohérent en matière de contenus, de compétences à mobiliser et d'articulation générale des cursus. Cette étude tiendra également compte du dispositif conjoint de formation au DE mis en place par le CNAC, l'Académie Fratellini et l'ENACR.

## **Annexe 2**

### **Observations complémentaires du groupe d'experts**

Pas d'observations complémentaires.

\* \*  
\*